

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
03 avril 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 12 avril à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD, Laurent BRUN.

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD à Pascal RAYNAUD ; Laurent BRUN à Franck VALETTE.

Secrétaire de séance : Sylvain RIBIER.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n°13/2023 – Délibération concernant le vote du compte administratif de l'exercice 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, Monsieur Alain DETERNES, afin de procéder au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	462 948.00 €
	Réalisé :	236 817.53 €
	Reste à réaliser :	144 821.00 €
Recettes	Prévus :	462 948.00 €
	Réalisé :	231 064.20 €
	Reste à réaliser :	20 434.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 029 305.00 €
	Réalisé :	868 770.15 €
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 029 305.00 €
	Réalisé :	1 148 287.19 €
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 753.33 €
Fonctionnement :	279 517.04 €
Résultat global :	273 763.71 €

ONT VOTE POUR : 13
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°14/2023 – Délibération concernant le vote du compte administratif de l'exercice 2022 – BUDGET MARCHÉ COUVERT – COMMERCES

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, Monsieur Alain DETERNES, afin de procéder au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	133 087,99 €
	Réalisé :	132 836,98 €
	Reste à réaliser :	250,00 €
Recettes	Prévus :	133 088 €
	Réalisé :	31 802,47 €
	Reste à réaliser :	53 412,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	19 944,51 €
	Réalisé :	1 595,59 €
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	19 944,51 €
	Réalisé :	22 668,20 €
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-101 034,51 €
Fonctionnement :	21 072,61 €
Résultat global :	-79 961,90 €

ONT VOTE POUR : 13
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°15/2023- Délibération concernant l'examen et le vote du compte de gestion 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice 2022.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°16/2023 – Délibération concernant l'examen et le vote du compte de gestion 2022 – BUDGET MARCHÉ COUVERT – COMMERCES

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°17/2023 – Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUMONT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	135 773,04€
- un excédent reporté de :	143 744,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	279 517,04 €
- un déficit d'investissement de :	5 753,33 €
- un déficit des restes à réaliser de :	124 387,00 €
Soit un besoin de financement de :	130 140,33€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	279 517,04 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	130 140,33 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	149 376,71 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **5 753.33 €**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°18/2023 – Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022 – BUDGET MARCHÉ COUVERT - COMMERCE
--

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUMONT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	21 072,61 €
- un excédent reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 072,61 €
- un déficit d'investissement de :	-101 034,51 €
- un excédent des restes à réaliser de :	53 162,00 €
Soit un besoin de financement de :	47 872,51€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	21 072,61 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	21 072,61 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **-101 034,51 €**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°19/2023 – Délibération concernant le vote du budget primitif 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 367 996,00 € (dont 144 821,00 € de RAR)
Recettes : 367 996,00 € (dont 20 434,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 128 142,00 €
Recettes : 1 128 142,00 €

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°20/2023 – Délibération concernant le vote du budget primitif 2023 – BUDGET MARCHÉ COUVERT – COMMERCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 112 568,00 € (dont 250,00 € de RAR)
Recettes : 112 568,00 € (dont 53 412,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 19 600,00 €
Recettes : 19 600,00 €

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : 0
SE SONT ABSTENUS : 0

Délibération n°21/2023 – Avenant de renouvellement de bail « Distribution Casino France »

Considérant que l'acte authentique en date du 22 juin 2000 à MOULINS-SUR-ALLIER, la Commune de TRONGET (03240) a consenti à la société CASINO FRANCE SAS (aux droits de laquelle se trouve la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE), un bail commercial portant sur des locaux, d'une surface totale de 180 m² environ, sis à TRONGET (03240), 1 rue des Pérelles, pour l'usage de toutes activités commerciales résultant de l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale.

Le Bail Initial susvisé a été consenti pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives à compter du 22 juin 2000 jusqu'au 21 juin 2009, moyennant diverses charges et conditions que les Parties se dispensent de rappeler et déclarant bien les connaître.

Ledit Bail Initial est arrivé à échéance contractuelle le 21 juin 2009 et se poursuit depuis par tacite prolongation.

En conséquence, les Parties se sont rapprochées et sont convenues de renouveler amiablement par anticipation le Bail initial.

L'Avenant de Renouvellement porte sur le Local d'une surface de 180 m² environ, sis TRONGET (03240), 1 rue des Pérelles, comprenant :

- Une surface de vente de 140 m² environ
- Une réserve de 40 m² environ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De renouveler le bail initial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2023 ;**
- **De fixer le loyer annuel à 6 331 € hors taxes, révisable tous les 3 ans à la date d'anniversaire ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de renouvellement.**

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENUS : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Régisseur pêche année 2023 : Daniel CANTE et régisseur suppléant Edouard BARANSKI.
Les ventes de cartes de pêche annuelles se font à la mairie de Tronget et les cartes à la journée soit sur place ou bien à l'entreprise GERAUD Motoculture.

La séance est levée à 21h15.

Pour copie conforme,
Fait à Tronget, le 13 avril 2023.



Le Maire,

Jean-Marc DUMONT